### 13046/21

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 octobre 2021 Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 octobre 2021

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs Nomination de Mme Lone HENRIKSEN, membre suppléant pour le Danemark, en remplacement de MmeLouise SØRENSEN, démissionnaire

E 16160



Bruxelles, le 20 octobre 2021 (OR. en)

13046/21

SOC 596 EMPL 446

#### NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
	Nomination de Mme Lone HENRIKSEN, membre suppléant pour le Danemark, en remplacement de Mme Louise SØRENSEN, démissionnaire

- 1. <u>Le Secrétariat général du Conseil</u> a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Louise SØRENSEN, membre suppléante du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Danemark).
- 2. En vertu de l'article 24 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

13046/21 sp

LIFE.4 FR

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022¹:

M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN Employment Councellor Danmarks faste repræsentation ved EU Rue d'Arlon 73 1040 Bruxelles

Tél.: + 32 2 233 0811 Courriel: lonhen@um.dk

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
  - a) <u>d'adopter</u>, en point "A" de son ordre du jour, <u>la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de faire <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

13046/21

sp 2 LIFE.4 **FR** 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.

#### DÉCISION DU CONSEIL

du...

portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union², et notamment ses articles 23 et 24,

#### considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020<sup>3</sup>, du 11 décembre 2020<sup>4</sup>, du 13 avril 2021<sup>6</sup>, du 21 juin 2021<sup>7</sup> et du 21 septembre 2021<sup>8</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2022.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Louise SØRENSEN.
- (3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

13046/21 sp 3 LIFE.4 **FR** 

2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> JO C 432 I du 14.12.2020, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> JO C 432 I du 14.12.2020, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> JO C 149 I du 27.4.2021, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> JO C 244 I du 22.6.2021, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> JO C 384 I du 22.9.2021, p. 3.

#### Article premier

M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN est nommée membre suppléant du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M<sup>me</sup> Louise SØRENSEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président

13046/21 sp 4

LIFE.4 FR